



Sélestat, le 7 Mai 2018

A l'attention de

Mesdames et Messieurs les Directeurs et  
Directrices

Mesdames et Messieurs les Enseignant(e)s  
de la circonscription de SELESTAT

## NOTE DE SERVICE N°8

### **Objet : Demande d'aide au Rased**

La présente note de service a pour finalités de présenter les modalités d'aide aux élèves en difficulté.

En effet, en début d'année et notamment auprès des élèves de CP, la présence d'un maître spécialisé en classe dans le cadre de la prévention des difficultés peut apporter un regard nouveau.

### **Pour le maître de la classe**

L'intervention du maître spécialisé dans la classe permet au maître de la classe de comprendre les remédiations pratiquées lors des séances hors classe.

Le maître de la classe peut participer à la gestion de la difficulté, sans déléguer complètement. Il est davantage impliqué : cela facilite la mise en place d'une pédagogie différenciée dans la classe (aide à l'élaboration d'un projet de groupe. Ex : mise en place de groupes de besoin).

Il peut modifier son attitude, ses pratiques pédagogiques.

Aide au maître de la classe dans son signalement, dans son observation : on peut voir d'autres choses, on peut situer le problème ailleurs.

### **Pour le maître spécialisé**

Une meilleure connaissance de la réalité de l'enfant, de son comportement au sein de la classe, observation de la traduction des difficultés dans le groupe classe (ex : comparer l'élève aidé à toute une classe d'âge). L'évaluation de l'élève dans la classe permet " des regards croisés " lors d'une synthèse ou de mieux comprendre la demande d'aide de l'enseignant.

Une meilleure compréhension des modalités de fonctionnement de la classe : le maître E est au courant du travail au sein de la classe et peut plus facilement faire des liens ce qui amène à plus de cohérence dans l'aide apportée à l'élève (ex : adapter la remédiation au profil pédagogique de l'enseignant de la classe).

### **Pour l'élève en difficulté**

L'élève est guidé dans son lieu de travail, il utilise les outils et référents de sa classe (gain en autonomie et transfert privilégié).

L'aide en classe peut éviter de sortir trop vite les enfants de la classe avant qu'une réelle remédiation à l'extérieur s'avère nécessaire. Elle peut éviter aussi de mettre en place un nouveau lieu d'aide pour les enfants qui bénéficient déjà d'une aide extérieure.

Cette présence physique du maître E dans la classe peut aider au transfert des compétences réussies dans les petits groupes extérieurs à la classe.

### **Pour l'ensemble de la classe**

Le maître E peut aider d'autres élèves que les élèves signalés ou proposer à l'ensemble de la classe une activité qui précédemment n'était pratiquée que par les enfants suivis en E.

Le maître E peut apporter un matériel spécifique.

De manière générale, démythification et dédramatisation de l'aide aux enfants en difficulté. Changement du regard de tous sur la difficulté dans les apprentissages.

**Dans quelles conditions le maître E peut-il travailler en classe ?**

Bien cibler les contraintes.  
Confiance et respect réciproques.

Temps de concertation : l'échange d'infos « entre deux portes » ne suffit pas.

Réfléchir à ce qui est négociable et à ce qui ne l'est pas.

Réelle demande de la part de l'enseignant de la classe.

En travail de prévention dans la classe, à condition que cela puisse s'inscrire dans le fonctionnement de la classe.

Rappelons que l'efficacité de la prise en charge dépendra de l'articulation des dispositifs et des liens établis entre les différents partenaires (élèves/classe/enseignant classe/famille/maître E). La confiance réciproque, la transparence et la complémentarité des interventions permettront de créer un sens et une dynamique évolutive dans les apprentissages.

Le cadre institutionnel restant le garant de l'aide à dominante pédagogique au sein du Rased, créons des cheminements multiples et ingénieux : ceci est l'essence même du métier d'enseignant.

L'Inspectrice de l'Education Nationale  
**Cathy CHARVET**

Maître	Émargement

Maître	Émargement